DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2020/1548 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 13 octobre 2020

portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (EU BAM Rafah/2/2020)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu l'action commune 2005/889/PESC du Conseil du 25 novembre 2005 établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) ([1]), et notamment son article 10, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de l'action commune 2005/889/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah), et notamment la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le 8 décembre 2017, le COPS a adopté la décision (PESC) 2017/2430 du Comité politique et de sécurité ([2]) portant nomination de M. Günther FREISLEBEN en tant que chef de la mission de l'EU BAM Rafah pour la période allant du 4 décembre 2017 au 30 juin 2018.

(3) Le mandat de M. Günther FREISLEBEN en tant que chef de la mission de l'EU BAM Rafah a été régulièrement prorogé, en dernier lieu jusqu'au 30 octobre 2020 par la décision (PESC) 2020/1011 du Comité politique et de sécurité ([3]).

(4) Le 30 juin 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/955 ([4]), modifiant l'action commune 2005/889/PESC et prorogeant la durée de l'EU BAM Rafah jusqu'au 30 juin 2021.

(5) Le 8 octobre 2020, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Mihai-Florin BULGARIU chef de la mission de l'EU BAM Rafah,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Mihai-Florin BULGARIU est nommé chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) pour la période allant du 1er novembre 2020 au 30 juin 2021.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1er novembre 2020.

([1]) JO L 327 du 14.12.2005, p. 28.

([2]) Décision (PESC) 2017/2430 du Comité politique et de sécurité du 8 décembre 2017 portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (EU BAM Rafah/2/2017) (JO L 344 du 23.12.2017, p. 9).

([3]) Décision (PESC) 2020/1011 du Comité politique et de sécurité du 2 juillet 2020 prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (EU BAM Rafah/1/2020) (JO L 224 du 13.7.2020, p. 9).

([4]) Décision (PESC) 2020/955 du Conseil du 30 juin 2020 modifiant l'action commune 2005/889/PESC établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (JO L 212 du 3.7.2020, p. 18).

Fait à Bruxelles, le 13 octobre 2020.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
S. FROM-EMMESBERGER